



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 19 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-neuf février, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, maire.

Date de la convocation : 15/02/2024
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 15 Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Françoise HOSTALIER, Valérie DESQUESNE, François FAUVEL, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY, Edith ABDESLAM
Votants : 16 Jacques DENOYELLE donne pouvoir à Philippe NATIVELLE
Absents excusés : 4 Jacques DENOYELLE, Annick DAGIEU, Florent PREVOST Isabelle TALARD,
Secrétaire de séance : Patricia ROSALIE

Objet : Demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les lois et règlements relatifs aux compétences exercées par les collectivités territoriales ;
Considérant que le coût HT des travaux de requalification de l'espace 41è Royal Commando Marine dit « bac à sable » s'élève à 1 000 000.00€ ;
Considérant qu'à ce titre, la Préfecture du Calvados peut verser une participation diminuant la charge financière de la commune ;
Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit 12 pour, 0 contre, 4 abstentions, le conseil municipal :

- Autorise la demande de subvention à la Préfecture du Calvados au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) 2024 ;
- Travaux de requalification de l'espace 41è Royal Commando Marine dit « bac à sable » 1 000 000.00€ HT.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte administratif à intervenir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

P.J. Plan de financement

Pour extrait conforme
Le Maire,
Magali SAINT

Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20240219-COM24-02-2-4-9-DE
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024